

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE N°4 DU 5 DECEMBRE 2024**

*Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 26 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.*

**Nombre de délégués en exercice** : 13.

**Nombre de délégués présents** : 10.

**Quorum** : 7.

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Michel CATON, Sébastien BRIAND, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS.  
Benjamin DELOCHE, titulaire, représenté par Michel CATON, suppléant.  
Didier LAPALUS a donné pouvoir à Alain DREAN.

**Nombre de votants** : 11.

*Monsieur Alain DREAN est nommé secrétaire de séance.*

---

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des procès-verbaux des séances du 29 février 2024, 28 mars 2024 et du 20 juin 2024,
- Avenant n°1 au marché de travaux de vidange et d'amélioration du digesteur de la station d'épuration des Vernaies à THONES,
- Reprise de la provision constituée pour risques et charges,
- Vote de crédits supplémentaires,
- Comptes-rendus des réunions d'exploitation de la station d'épuration du 11 avril et du 5 novembre 2024,
- Questions diverses.

---

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

**Décision n° 1** : avenant n°1 au marché de travaux de vidange et d'amélioration du digesteur de la station d'épuration des Vernaies à THONES

*Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée les travaux en cours sur le digesteur de la station d'épuration et présente les modifications nécessaires pour une amélioration de sa performance.

En plus-values :

- création de 2 ponts gazeux,
- remplacement de l'arbre agitateur en acier par un en inox,
- amélioration des écoulements d'eaux pluviales des escaliers du digesteur,
- rénovation des façades des locaux techniques.

En moins-values :

- le retrait de la création d'un trou d'homme sur la désodorisation,
- le retrait de l'évacuation du charbon actif usagé en centre spécialisé.

La différence est une plus-value de 3 873,99 € HT ce qui porte le marché VEOLIA à 951 489,98 € HT. Madame la Présidente propose à l'Assemblée de valider l'avenant.

### ***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical **APPROUVE** les modifications et **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°1.

### **Décision n° 2 : reprise de la provision constituée pour risques et charges**

*Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée la somme constituée en provision pour risques et charges d'exploitation depuis 2012 soit 360 000 €. Elle explique que les travaux d'entretien du digesteur avec les améliorations qui en découlent sont en cours de réalisation pour un montant global d'environ 997 968,23 € HT. Elle informe qu'il est donc nécessaire de mobiliser les fonds maintenant que le projet est avancé à plus de la moitié afin de permettre le règlement des factures.

### ***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical **APPROUVE** la reprise de la provision de 360 000 € ; **DECIDE** d'inscrire cette somme au compte 7815 et **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

*Commentaires :*

Monsieur Alain DREAN demande s'il est possible de recommencer à constituer une provision pour de futurs travaux ? Madame la Présidente informe que le Syndicat pourra à nouveau mettre une somme annuelle en provision pour risques et charges.

Monsieur Serge VAN DE PUTTE pose la question : si le transfert de la compétence à la CCVT a lieu, est-ce qu'il y aura toujours la provision ? Madame la Présidente informe que la provision peut être à nouveau mise en place avant le transfert par le Syndicat mais ensuite la décision de poursuivre après le transfert de compétence ne dépend plus du Syndicat.

*Monsieur Sébastien BRLAND s'excuse de son retard et rejoint la salle consulaire.*

### **Décision n° 3 : vote de crédits supplémentaires**

*Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le Syndicat a reçu la somme de 179 820 € en acompte de la subvention accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux d'entretien du digesteur. Elle précise que les crédits votés ne tenaient pas compte de ce versement qui permet d'ajuster le compte 2315 regroupant l'imputation des travaux en cours. Madame la Présidente propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

## DECISION MODIFICATIVE 1 ANNEE 2024

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1313 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 820,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 820,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	179 820,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 820,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>179 820,00 €</b>		<b>179 820,00 €</b>

### *A l'unanimité à main levée*

Le Comité Syndical VOTE la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2024.

### *Commentaires :*

Monsieur Joël VITTOZ fait la remarque que les comptes du Syndicat sont bien gérés depuis le début de sa création.

### **Comptes-rendus des réunions d'exploitation de la station d'épuration du 11 avril et du 5 novembre 2024**

#### *Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente ne s'attarde pas sur les réunions d'exploitation de décembre 2023 et avril 2024 car la société B et G a eu un problème de changement de personnel.

Monsieur BIELSER a tenu la réunion de novembre 2024 avec son successeur et cela a permis de se rendre compte qu'il y avait une erreur de reprise des chiffres sur le précédent compte-rendu d'exploitation.

- Graphiques et analyses commentés par M. BIELSER, la station fonctionne plutôt bien et elle est entretenue.

- Fait marquant : une non-conformité en juin 2024 due au rejet par erreur de plusieurs milliers de litres de lait dans le réseau d'assainissement collectif par la coopérative de Thônes.

- M. BIELSER constate que le traitement est un peu limite et que les techniciens doivent réajuster suite aux travaux réalisés sur les BIOSTYRS. Il faudra s'attendre à devoir procéder également à un réajustement après les travaux sur le digesteur.

La prochaine réunion d'exploitation aura lieu le mardi 13 mai 2025 à 9 h 30.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame la Présidente demande à l'Assemblée dans le cas où cela est possible de changer les titulaires qui ne peuvent pas venir aux réunions du Comité Syndical afin que celui-ci puisse délibérer sans problème de quorum.

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le Syndicat du Plateau de Beauregard a mandaté le cabinet NICOT pour faire une étude technique et financière des solutions possibles pour l'assainissement des restaurants et des exploitations agricoles du plateau. Voici donc les 3 propositions du cabinet : - raccordement au réseau d'assainissement collectif de Manigod soit 1 900 000 € ; - raccordement au réseau d'assainissement de la Clusaz soit 2 000 000 € ; - mini station d'épuration sur place soit 1 800 000 €. Lors de la réunion de présentation des choix possibles, il en est ressorti que la commune de Manigod ne participerait pas au financement de l'assainissement du plateau et que la

CCVT est bénéficiaire des contributions économiques. Il est donc convenu que les 4 maires des communes concernées se réunissent avec la Présidente du Plateau de Beauregard pour décider de l'orientation à prendre surtout que le transfert des compétences eau et assainissement est toujours en cours et dans ce cas la CCVT serait décisionnaire.

- Madame la Présidente fait le point sur les travaux en cours sur le digesteur : selon le calendrier actuel l'agitateur doit arriver en février, puis remise en eau en avril et le digesteur serait en fonctionnement normal au début de l'été. Il n'y a pas eu de retard ou de problème sur le planning.

Commentaire :

Monsieur Grégory BAERT demande si les travaux ont un impact sur le rejet en sortie de station d'épuration ? Madame la Présidente informe que le rejet s'est toujours fait après traitement biologique et que les boues ne sont pas digérées mais continuent à être compostées.

- Madame la Présidente informe l'Assemblée de la suite de l'étude de transfert des compétences eau et assainissement à la CCVT. Il a été décidé d'avancer le dossier jusqu'à la rédaction de la charte pour ensuite mettre la décision au vote. Selon le résultat du vote, les prochaines équipes municipales pourront reprendre le dossier et choisir le transfert sans avoir l'étude à refaire.

Commentaire :

Monsieur Alain DREAN demande si la loi modificative de cet automne est validée ? Madame la Présidente informe qu'elle est passée auprès du Sénat mais n'a pas été validée par l'Assemblée Nationale.

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la puissance souscrite auprès de la Régie d'Electricité a été baissée pour faire des économies et que les contrats d'assurance ont été également revus avec une diminution du tarif.

- Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT demande si le Syndicat a des retours sur l'étude des eaux parasites et quels secteurs ont été détectés ? Madame la Présidente informe que l'étude cartographique est d'abord globale pour ensuite au vu des résultats des mesures faire cibler les secteurs les plus critiques.

- Madame la Présidente rappelle que le Président de la CCVT doit organiser une réunion avec Mme DONZEL concernant l'assainissement des exploitations agricoles.

Commentaires :

Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT demande combien de micro-stations d'épuration sont concernées ? Madame la Présidente informe qu'il doit y avoir environ une soixantaine de micro-stations sur la Vallée des Aravis.

Madame Graziella POURROY SOLARI demande comment fonctionne l'assainissement des restaurants, exploitations agricoles et habitations du Plateau de Beauregard ? Madame la Présidente informe que tous les bâtiments du Plateau sont à l'assainissement non collectif.

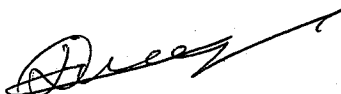
Monsieur Joël VITTOZ fait remarquer qu'il est très important que les micro-stations soient remises à niveau.

Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT demande si le Syndicat a la possibilité d'obliger les exploitants agricoles à se mettre aux normes ? Madame la Présidente répond que non car la compétence dépend de la chambre d'agriculture. Quant aux particuliers, le seul levier est de doubler la redevance qui est actuellement de 36 €. En cas de pollution environnementale, le Syndicat peut demander au Maire de la commune concernée d'intervenir dans le cadre de son pouvoir de police.

Il est évoqué la proposition au niveau de la CCVT de créer un poste de garde champêtre mutualisé pour les communes adhérentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 40.

Le Secrétaire de Séance,  
Alain DREAN



La Présidente,  
Claire BARRIN

